

Débat sur la Fonction publique

La MFP renforce ses travaux sur la protection sociale complémentaire des agents publics

A l'heure où le climat social se tend sur la Fonction publique, la MFP intensifie son action sur le dossier de la protection sociale complémentaire, en résonance aux fortes attentes des agents publics. Elle inscrit ainsi sa stratégie d'influence dans la droite ligne de la réflexion engagée par le Ministère de l'Action et des Comptes publics, notamment aux côtés des organisations syndicales, partenaires historiques de l'Union sur le sujet. *« La MFP réaffirme sa volonté à construire de véritables dispositifs garantissant une égalité de droit entre tous les citoyens. Ces nouvelles perspectives de débat sont certes une opportunité mais, entre annonces et résultats, la MFP a une vision très mitigée du dossier et variable d'un versant à l'autre... »*, rappelle Serge Bricchet.

Insatisfaits dans la Fonction publique d'état

Alors que s'achèvent les deux années du renouvellement du référencement, d'évidence, les droits sociaux des agents de l'état, qu'ils soient actifs ou retraités, ont régressé compte tenu des nouvelles exigences ministérielles minimalistes, plus assurantielles que mutualistes.

C'est l'ensemble du dispositif qui devra rapidement être réinterrogé...

Attentifs dans la Fonction publique territoriale

2018/2019 verra le renouvellement des premières conventions de participation, l'occasion de dresser un bilan du dispositif territorial. Les principaux acteurs partagent d'ores et déjà certains constats, notamment celui de consolider la protection sociale complémentaire des territoriaux, renforcer la politique RH des collectivités et rendre obligatoire la délibération des collectivités en la matière. La MFP défend en outre la participation obligatoire des collectivités à ces dispositifs.

Certes des avancées mais encore faut-il que les pouvoirs publics les entendent et les appliquent...

Inquiets dans la Fonction publique hospitalière

Pour la première fois, les pouvoirs semblent vouloir faire bouger les lignes dans l'hospitalière. Néanmoins, les craintes sont nombreuses chez les agents hospitaliers qui sont très attachés à leurs acquis statutaires (prise en charge des frais d'hospitalisation, gratuité des soins médicaux et des produits pharmaceutiques) et aux « prestations maladie » versées par les organismes de gestion de l'action sociale (CGOS, Agospap). Remises en cause par la Cour des comptes au motif qu'elles n'entrent pas dans le champ légal de l'action sociale, ces dernières pourraient prochainement échapper aux agents hospitaliers. L'application de la loi de modernisation de la Fonction publique de 2007 verra-t-elle le jour dans ce versant ?

Tout est encore à débattre...

La MFP, en attente des prochains arbitrages gouvernementaux, reste cohérente dans ses prises de position, et s'engage dans une contribution collective pour impulser un vrai débat avec les acteurs parties prenantes sur le sujet.

Sous quel angle les pouvoirs publics orienteront leurs arbitrages pour enfin considérer la protection sociale complémentaire comme un réel élément d'attractivité des métiers du service public ?

La MFP aurait souhaité avoir de premiers éléments de réponse avec le bilan de la mission des trois inspections générales initialement annoncé début juin ...

« Pas d'arbitrage politique en perspective, notre Assemblée Générale du 7 juin sera donc le moment de valider les évolutions internes sur lesquelles les responsables mutualistes planchent depuis 6 mois ... AG décisive qui statuera notamment sur l'ouverture de l'Union à de nouveaux opérateurs de protection sociale... » conclut le Président MFP.